



EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation
08.03.2022

L'an deux mil vingt-deux et le quatorze mars à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni, dans le lieu de "La Gare", sous la présidence de Monsieur David DONNEZ, Maire.

N° 22/5

Présents : Mrs DONNEZ, BUONGIORNO, Mme LASSERRE, Mr CAYRE, Mme PAWLACZYK, Mr CENTELLES, Mme FONTANILLES-CRESPO, Mrs SOULAGES, BENEZECH, Mme TEULIER, Mr JALBY, Mme COUVREUR, Mr GALINIÉ, Mmes RAINESON, GAVALDA, VABRE, Mrs SALOMON, MASSON, MARIE, Mme MILIN, Mrs SIRVEN, MARTY.

Absents : Mme GHODBANE procuration à Mr JALBY
Mme DELPOUX procuration à Mr CENTELLES
Mme FARIZON procuration à Mr DONNEZ
Mrs DEMAZURE, TAUZIN, Mme BETTINI, excusés, Mr SARDAINE.

Secrétaire : Mr CAYRE.

Objet de la délibération

**DEBAT SUR LES
ORIENTATIONS
BUDGETAIRES 2022**

Conformément aux articles L2312-1 et L5211.36 du code général des collectivités territoriales, il est proposé aux membres du conseil municipal de débattre sur les orientations générales du budget de l'exercice à venir.

Un rapport présentant les éléments clés pour la préparation du budget primitif 2022 a été transmis à chaque membre du conseil pour permettre la tenue de ce débat.

Vu les articles L2312-1 et L5211-36 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis favorable de la commission des finances en date du 10 mars 2022,

LE CONSEIL MUNICIPAL

APRES AVOIR DELIBERE

PREND ACTE de la tenue du débat d'orientation budgétaire 2022,

PREND ACTE du rapport annexé à la présente délibération.

Pour extrait conforme,
SAINT-JUERY, le 15 mars 2022
David DONNEZ,
Maire,

